



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale
de la cohésion sociale et de la
protection des populations

Service protection et santé
animales et installations classées
pour la protection de
l'environnement

B.P. 91113
73011 CHAMBERY CEDEX

Affaire suivie par :
Blandine BOIS

Tel : 04 56 11 05 77
Courriel :
ddcspp-psaicpe@savoie.gouv.fr

Référence. : SORA 2018-01590

M. Elie PELISSON
63 rue Bob Nant
73000 CHAMBERY

Chambéry, le 28 juin 2018

Monsieur,

Compte tenu des conclusions favorables du rapport d'inspection établi par le Dr vétérinaire Yanne NEVEJANS, vétérinaire mandatée en apiculture, en date du 22 juin 2018, constatant l'assainissement de votre rucher, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté préfectoral du 28 juin 2018 levant la déclaration d'infection de loque américaine dans votre rucher.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par délégation
Le chef du service protection et santé animales et installations classées
pour la protection de l'environnement


François BREZARD

Pièces Jointes : Arrêté préfectoral du 28/06/2018

Copie à
GDS des Savoie
GDSA de Savoie
Syndicat apicole de Savoie

Les décisions contenues dans le présent courrier peuvent être contestées dans le délai de deux mois, soit par recours gracieux adressé au directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.